



INSTITUT DE **F**ORMATION EN **S**OINS **I**NFIRMIERS DE CAYENNE

6, avenue d'Estrées - B.P. 6006 - 97306 CAYENNE CEDEX - ☎ : 0594 28 96 42 / Fax : 0594 28 71 38

& SON ANTENNE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

35 avenue Justin Catayée - 97320 SAINT-LAURENT DU MARONI



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

NOTICE D'INFORMATIONS **Année 2018**

**Relative aux conditions d'admission dans les Instituts de Formation
Préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)
(Arrêté du 31 juillet 2009, Arrêté du 02 août 2011,
Arrêté du 21 décembre 2012, Arrêté du 26 juillet 2013, Arrêté du 26
septembre 2014 relatif au diplôme d'Etat infirmier)**

BIEN CONTRÔLER VOTRE DOSSIER AVANT DE L'ADRESSER

CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION ORGANISÉES AU TITRE DE LA RENTRÉE INFIRMIÈRE DU VENDREDI 31 AOÛT 2018

Epreuves d'admissibilité :

- Le Mardi 20 février 2018 (*le lieu et l'heure seront précisés sur votre convocation*)
- Affichage des résultats : le Vendredi 23 mars 2018 à 10h00
(*A l'IFSI de Cayenne et à l'Antenne de Saint-Laurent du Maroni*)

Epreuve d'admission :

- Du Lundi 23 avril 2018 au Vendredi 25 mai 2018
- Affichage des résultats : le Vendredi 08 juin 2018 à 10h00 à l'IFSI de Cayenne
(*A l'IFSI de Cayenne et à l'Antenne de Saint-Laurent du Maroni*)

CONDITIONS POUR SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION ET NATURE DES ÉPREUVES

Pour être admis à effectuer les études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre 2017.

1) SONT CONCERNÉES PAR LE CONCOURS D'ENTRÉE EN IFSI LES PERSONNES SUIVANTES :

1.1) Etre titulaire du Baccalauréat français ou de l'un des titres admis en dispense du Baccalauréat (équivalences) ou d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

1.2) Les titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25 août 1969 modifié, ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981

1.3) Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV

1.4) Les titulaires du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ou les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université

1.5) Les candidats de classe terminale, leur admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat français

1.6) Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique qui justifient au 20 février 2018, date du début des épreuves, de trois ans d'exercice professionnel

1.7) Les personnes ayant été reçues à l'examen de présélection (*validation des acquis en 2016, 2017, 2018*)

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois

- Deux épreuves d'admissibilité
- Une épreuve d'admission

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

⇒ Une épreuve qui consiste en un travail écrit anonyme. Elle comporte l'étude d'un texte de 3000 à 6000 signes relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social.

Le texte est suivi de trois questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique dans le contexte, d'en commenter les éléments notamment chiffrés et de donner un avis argumenté sur le sujet.

Durée : 2 heures

Notation : sur 20 points

⇒ Une épreuve de **tests d'aptitude**

Durée : 2 heures

Notation : sur 20 points

Une note inférieure à 08/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire

Pour être admissible, le candidat doit obtenir au total une note égale à 20 sur 40 sans note éliminatoire.

Les candidats déclarés admissibles par le Jury sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale qui consiste en un entretien relatif à un thème sanitaire et social destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

L'épreuve d'une durée de 30 minutes au maximum est notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion.

Pour pouvoir être admis, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10/20.

A l'issue de l'épreuve orale et au vu des 3 notes sans note éliminatoire (*culture générale, tests d'aptitude et épreuve orale*) le président du Jury établit une liste de classement.

2) SONT CONCERNÉES PAR L'ENTRÉE EN IFSI LES PERSONNES DISPENSÉES DES ÉPREUVES DE SÉLECTION SOUS RÉSERVE D'AVOIR RÉUSSI A UNE EPREUVE DE SELECTION :

2.1) Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant justifiant au 20 février 2018 de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein

2.2) Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture justifiant au 20 février 2018 de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein

⇒ L'épreuve de sélection consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question. Cet examen permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

Durée : 2 heures

Pour pouvoir être admis, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15 sur 30.

3) SONT CONCERNÉES PAR L'ENTRÉE EN IFSI LES PERSONNES :

3.1) Titulaires d'un Diplôme d'Infirmier ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la principauté d'Andorre ou de la confédération Suisse

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- Une épreuve d'admissibilité
- Deux épreuves d'admission

- Concours d'entrée en IFSI (Année 2018) -

L'épreuve d'admissibilité comprend :

⇒ Une épreuve écrite et anonyme comportant l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel infirmier suivi de cinq questions permettant, en particulier, d'apprécier la maîtrise de la langue française, les connaissances dans le domaine sanitaire et social, les capacités d'analyse et de synthèse et les connaissances numériques.

Durée : 2 heures

Notation : sur 20 points

Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20

L'épreuve orale consiste en :

⇒ Un entretien en langue française.

Cette épreuve permet, à partir de la lecture du dossier d'inscription, d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat.

Durée : 30 minutes

Notation : sur 20 points

⇒ Et une épreuve de mise en situation pratique portant sur la réalisation de deux soins en rapport avec l'exercice professionnel infirmier permettant d'apprécier les capacités techniques et gestuelles des candidats.

Durée : 1 heure dont 15 minutes de préparation

Notation : sur 20 points

Pour être admis, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

4) SONT CONCERNÉES PAR L'ENTRÉE EN IFSI LES PERSONNES DISPENSEES DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE :

Les candidats ayant validé toutes les unités d'enseignement de la première année commune aux études de santé datant de moins d'un an au Jeudi 04 janvier 2018.

Pour être admis le candidat doit se présenter à l'épreuve orale d'admission qui consiste en un entretien relatif à un thème sanitaire et social destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

⇒ L'épreuve d'une durée de 30 minutes au maximum est notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion

Pour pouvoir être admis, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10/20.

PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS

⇒ POUR TOUS LES CANDIDATS :

- Le justificatif de paiement du droit d'inscription au concours
- La fiche d'inscription dûment renseignée et signée
- Une photocopie d'une pièce d'identité (*recto/verso*) en cours de validité
- 3 enveloppes ordinaires autocollantes libellées à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur
- 2 enveloppes autocollantes format 22,5 cm x 16 cm affranchies à 1,10 € (50 g) et libellées à l'adresse du candidat
- L'avis d'imposition 2017

⇒ Pour les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (*Baccalauréat français, Bac pro, Brevet technicien agricole, DAEU, examen spécial d'entrée à l'université*) :

- 1 justificatif ou attestation ou diplôme

⇒ Pour les candidats en classe terminale :

- Un certificat de scolarité

⇒ Pour les Aides-soignants et Auxiliaires de Puériculture :

- 1 copie de Diplôme
- 1 ou plusieurs certificats du ou des employeurs précisant la durée de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) en qualité d'Auxiliaire de Puériculture et/ou d'Aide Soignant

⇒ Pour les Aides Médico-Psychologique :

- 1 copie de Diplôme
- 1 ou plusieurs certificats du ou des employeurs précisant la durée de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) en qualité d'Aide Médico-Psychologique

⇒ Pour les candidats ayant été reçus à l'examen de présélection (*Validation des acquis en 2016, 2017, 2018*) :

- 1 copie de l'autorisation délivrée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)

⇒ Pour les candidats titulaires d'un Diplôme d'Infirmier ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la principauté d'Andorre ou de la confédération Suisse : Un dossier d'inscription avec :

- 1 copie du diplôme d'infirmier
- 1 relevé complet et précis du programme des études suivies et la traduction en français
- 1 curriculum vitae
- 1 lettre de motivation
- Le parcours professionnel

⇒ Pour les candidats ayant validé toutes les unités d'enseignement de la première année commune aux études de santé datant de moins d'un an au Jeudi 04 janvier 2018 :

- 1 copie d'une pièce d'identité
- 1 attestation de validation des unités d'enseignement de la première année commune aux études de santé

Les épreuves écrites auront lieu à Cayenne et à Saint-Laurent

Les épreuves orales auront lieu uniquement à Cayenne

⇒ Seuls les candidats résidents de l'Ouest guyanais (Vallée du Maroni et Secteur littoral ouest) seront inscrits aux épreuves qui se dérouleront au centre d'examen de Saint-Laurent du Maroni

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : VENDREDI 5 JANVIER 2018 (*Cachet de la poste faisant foi*)

Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération

LES FRAIS DE DOSSIERS (115.00 Euros) NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSES, MÊME EN CAS DE DESISTEMENT, D'ABSENCE, DE MALADIE, OU D'ECHEC AU CONCOURS, ETC...

FICHE D'INSCRIPTION

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT :

*Photo
à coller ici
(Ne pas agraffer)*

Je soussigné(e) M..... déclare faire acte de candidature au concours d'admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Cayenne

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénoms : Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Lieu de naissance:

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de tél : N° de portable :

Signature du candidat :

RESERVE A L'ADMINISTRATION

- Fiche d'inscription dûment renseignée et signée
- Justificatif de paiement du droit d'inscription
- 1 photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité
- 3 enveloppes ordinaires autocollantes libellées à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur
- 2 enveloppes autocollantes format 22,5 cm x 16 cm affranchies à 1,10 € (50g) et libellées à l'adresse du candidat
- L'avis d'imposition 2017
- Justificatif du titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- Justificatif des titres figurants dans l'arrêté du 25 août 1969 modifié susvisé, ou d'un titre admis en dispense du bac français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981
- Attestation de validation des Unités d'Enseignement de la 1^{ère} année commune aux études de santé
- Justificatif du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ou attestation de réussite à un examen spécial d'entrée à l'université
- Certificat de scolarité attestant le suivi en classe terminale
- Justificatif du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Justificatif du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Justificatif du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Certificat du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e).
- Dossier d'inscription complet pour les candidats titulaires d'un Diplôme d'Infirmier ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la principauté d'Andorre ou de la confédération Suisse
- Autorisation délivrée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour les candidats ayant été reçus à l'examen de présélection (*Validation des acquis en 2016, 2017, 2018*)

Date d'expédition du dossier d'inscription par le candidat : / / 2018
Date de réception du dossier d'inscription par l'IFSI : / / 2018
Frais de concours : 115.00 €	Justificatif de paiement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Dossier complet « Avis favorable »	<input type="checkbox"/> Dossier incomplet « Refusé »

Observations :

TOUT DOSSIER INCOMPLÉT SERA REJETÉ



FORMATION INFIRMIER(E) :

Tout paiement doit être effectué auprès de :

⇒ La Régie du CHAR de la DAF (*Centre Hospitalier Andrée ROSEMON, avenue des Flamboyants - 97306 CAYENNE*)
 Tél : 0594 39 51 71 - Réception du public : Du Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00

ou

⇒ Trésorerie Centre Hospitalier Cayenne AMANDIERS (*Centre Commercial Katoury - Rocade de Zéphir - B.P 7006 - 97307 CAYENNE*)
 Tél : 0594 28 20 80 - Réception du public du Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 7h15 à 13h15

ou

⇒ Trésorerie services publics locaux (*5 avenue du Général de Gaulle - 97320 SAINT-LAURENT DU MARONI*)
 Tél : 0594 34 10 30 - Réception du public du Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h30

Mode de règlement accepté : numéraire, chèque et carte bleue

⇒ *IFSI de Cayenne - (6, avenue d'Estrées - B.P 6006 - 97306 CAYENNE)*

Mode de règlement accepté : virement bancaire (voir RIB ci-joint)

✂ Volet à découper à l'aide des pointillés

CENTRE HOSPITALIER ANDREE ROSEMON IFSI DE CAYENNE	CENTRE HOSPITALIER ANDREE ROSEMON RÉGIE - TRESOR PUBLIC
<p style="text-align: center;"><u>Coupon de paiement</u></p> <p>Cayenne le</p> <p>Nom du candidat : Prénom du candidat :</p> <p>Prestation(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Concours d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.)</p> <p style="text-align: right;">Total : 115.00 Euros</p> <p style="text-align: center;"><i>Partie du coupon à renseigner par le candidat</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Récépissé</u></p> <p>Cayenne le</p> <p>Nom du candidat : Prénom du candidat :</p> <p>Prestation(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Concours d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.)</p> <p style="text-align: right;">Total : 115.00 Euros</p> <p>Visa du régisseur :</p> <p style="text-align: center;"><i>Justificatif à joindre au dossier d'inscription</i></p>

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	97300	00002005227	85	TRPGENIE			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1973	0000	0020	0522	785	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE CENTRE HOSPITALIER ANDRE ROSEMON